

UD 71, LE JOURNAL DE LA FORMATION DÉPARTEMENTALE

POUR NOUS CONTACTER

UD CGT 71

5 rue Guynemer

71200 LE CREUSOT

03 85 57 35 15

formationudcgt71@orange.fr



Sommaire

- La Formation Syndicale : Pourquoi ?
- Comment ça marche ?
- La formation syndicale en pratique !!
- Nouveau parcours de formation syndicale générale
- Objectifs des formations
- Fiche candidature
- Modèle de lettres
- Plan de formation
- Contact

La formation syndicale, pourquoi ?

La formation syndicale: un droit et un
outil pour la construction syndicale !
Inscrivez-vous !



Pour être efficace, tout simplement...

- Pour équiper nos syndiqués, militants, dirigeants en savoirs et savoirs faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat.
- Bâtir une économie performante pour servir le progrès social exige d'arrêter de dévaloriser le travail humain.
- Gagner des avancées sociales ne sera possible qu'avec des syndiqués nombreux, pleinement acteurs décideurs.
- Parmi eux, il en faut qui assument des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation. Ils et elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent. C'est primordial.
- Cela ne dispense pas d'acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite de la mission qui leur est confiée. Cela a toujours été vrai.

Aujourd'hui c'est devenu déterminant. Parce que le champ du syndicalisme s'élargit, les questions se complexifient, le salariat s'est beaucoup diversifié, les techniques évoluent dans le syndicalisme comme dans la société.

Tout cela donne à la formation syndicale une place nouvelle et un rôle différent.

Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie syndicale constitue un enjeu majeur pour la Cgt.

Comment ça marche !!

Rôle des syndicats

Responsables du syndicat, en fonction de vos besoins, construisez votre plan de formation en lien avec les UL et l'UD qui organisent la formation sur le département. La formation syndicale est un droit pour les adhérents et un besoin pour agir individuellement et collectivement !

Nous souhaitons que cette offre de formation soit en mesure de répondre aux besoins des syndicats et militants du département. Elle peut être complétée selon vos demandes, et vos fédérations proposent également des formations spécifiques. Si ce n'est déjà fait, il est judicieux de désigner un ou deux camarades en charge de la formation syndicale dans votre syndicat et de le faire connaître.

Enfin, vous avez la responsabilité d'organiser la formation d'accueil, dénommée "S'impliquer dans la CGT", remplaçant les "FANS" de ces dernières années. Dans le nouveau parcours de formation syndicale générale, ce module devient la première étape « obligatoire ». Il est donc impératif que les syndiqués puissent y avoir accès rapidement et facilement après leur adhésion.

Vous pouvez également faire connaître le module "Découvrir la Cgt", à destination de tous les salariés ou encore organiser des journées d'étude sur les thèmes de vos choix.

Le calendrier annuel est diffusé en fin d'année pour l'année suivante.

Attention : des dates peuvent être modifiées et des stages peuvent être programmés après l'impression de la présente offre. Vous trouverez les modifications sur le site de l'UD à <https://www.udcgt71.fr>

Connaissance des différents stages

Afin de proposer des stages de formation à vos syndiqué-e-s, ce "catalogue" vous donne un rapide descriptif (public visé et pré-requis, durée, objectifs, contenu, etc).

L'inscription aux stages

- Les modèles de courriers à adresser aux employeurs (30 jours minimum avant le stage), ainsi que les fiches d'inscription à transmettre à l'UD ou aux ULs sont envoyés en temps et en heure en fonction des dates des stages (au plus tard 45 jours avant le début du stage).
- N'attendez pas le dernier moment, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire aux stages programmés pour l'année suivante.
- Tous les stages, (excepté les stages CSE et CSSCT) les frais sont pris en charge par l'organisateur du stage.
- Les éventuels frais de transport (lorsque le stage ne se déroule pas sur votre bassin d'emploi) pour se rendre aux stages peuvent être pris en charge par votre syndicat après discussion.
- Une convocation est adressée à chaque stagiaire, une quinzaine de jours avant le stage.
- De manière générale, un stage se tient avec un minimum de 6 participants et un maximum de 12/14 participants.
- Pour la richesse des échanges, les origines professionnelles des participants doivent être diverses, pour des formations interprofessionnelles avec un maximum de 3 stagiaires issus du même syndicat.

Règles de vie

Être stagiaire ou formateur dans une formation syndicale CGT implique le respect d'un minimum de règles. Les stagiaires doivent bénéficier des meilleures conditions pour que la formation soit une réussite, pour eux-mêmes et l'organisation. Pour partie, cet objectif passe par le respect des règles de vie en stage nécessaires à la réussite, l'efficacité, la cohésion et la cohérence du stage. L'assiduité et l'activité des stagiaires dans toutes les journées de formation sont indispensables.



Le syndicat s'engage à ne pas solliciter le stagiaire pendant sa formation, qui doit pouvoir se dégager de toute obligation syndicale sur cette période. La formation est prioritaire et doit être suivie dans sa totalité et selon les horaires fixés collectivement. Les repas sont de préférence pris en commun, participant aussi à la création de la dynamique de groupe indispensable à l'acquisition des connaissances visées.

La formation syndicale en pratique !!

Qui a droit au congé de formation économique, sociale, environnemental et syndicale ?

Ce congé de formation est ouvert à l'ensemble des salarié.e.s (adhérent.e.s ou non à un syndicat), y compris les apprentis et les privés d'emploi.

Le congé peut-il être refusé par l'employeur ?

Pour la fonction publique 15 jours au début de la formation elle est acceptée.

Le congé est de droit et ne peut être refusé que pour les besoins de service.

Pour le privé, le congé de formation est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis conforme du CSE, que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

De combien de jours peut-on disposer personnellement ?

Chaque salarié dispose de 12 jours ouvrés (sauf accord d'entreprise plus favorable). Ils sont portés à 18 jours pour les salarié.e.s du privé qui interviennent comme formateur ou qui sont appelés à exercer des fonctions syndicales.

convivialité
fédérer
solidarité
organiser
rassembler

Peut-on fractionner le congé ?

Oui, la nouvelle loi du 5 mars 2014 permet maintenant de prendre le congé sur une demi-journée minimum pour les salariés du privé, pour les fonctions publiques nous restons sur 2 jours minimum.

LA FORMATION SYNDICALE
EST LA CLEF DES LUTTES
EN COURS ET À VENIR.

A-t-on le droit à plusieurs formations dans l'année ?

Oui, sous réserve de ne pas dépasser en cumul, les 12 jours (ou 18 jours pour les formateurs) et de rester dans l'enveloppe globale de l'entreprise.

Quels documents doit-on remettre à son employeur lors de la participation à un stage de formation syndicale ?

- Le premier est la demande de formation qui doit se faire 1 mois avant le stage (sauf accord collectif plus favorable) en recommandé avec accusé de réception, ou remise en mains propres contre signature.
- Le deuxième étant l'attestation de présence à fournir à l'employeur au retour du stage, lors de la reprise du travail.
- Aucun autre élément ne peut être réclamé.

L'employeur peut-il imposer un stage ou un lieu de stage ?

Non, la formation syndicale CGT organise elle-même ses stages et choisit les lieux et dates de formations.

Pour ce qui est des formations CSE économique et CSSCT qui sont liées au mandat, c'est l'élue qui choisit le moment et l'organisme de formation. L'élue CGT privilégie la formation syndicale départementale CGT.

Une force
à vos côtés

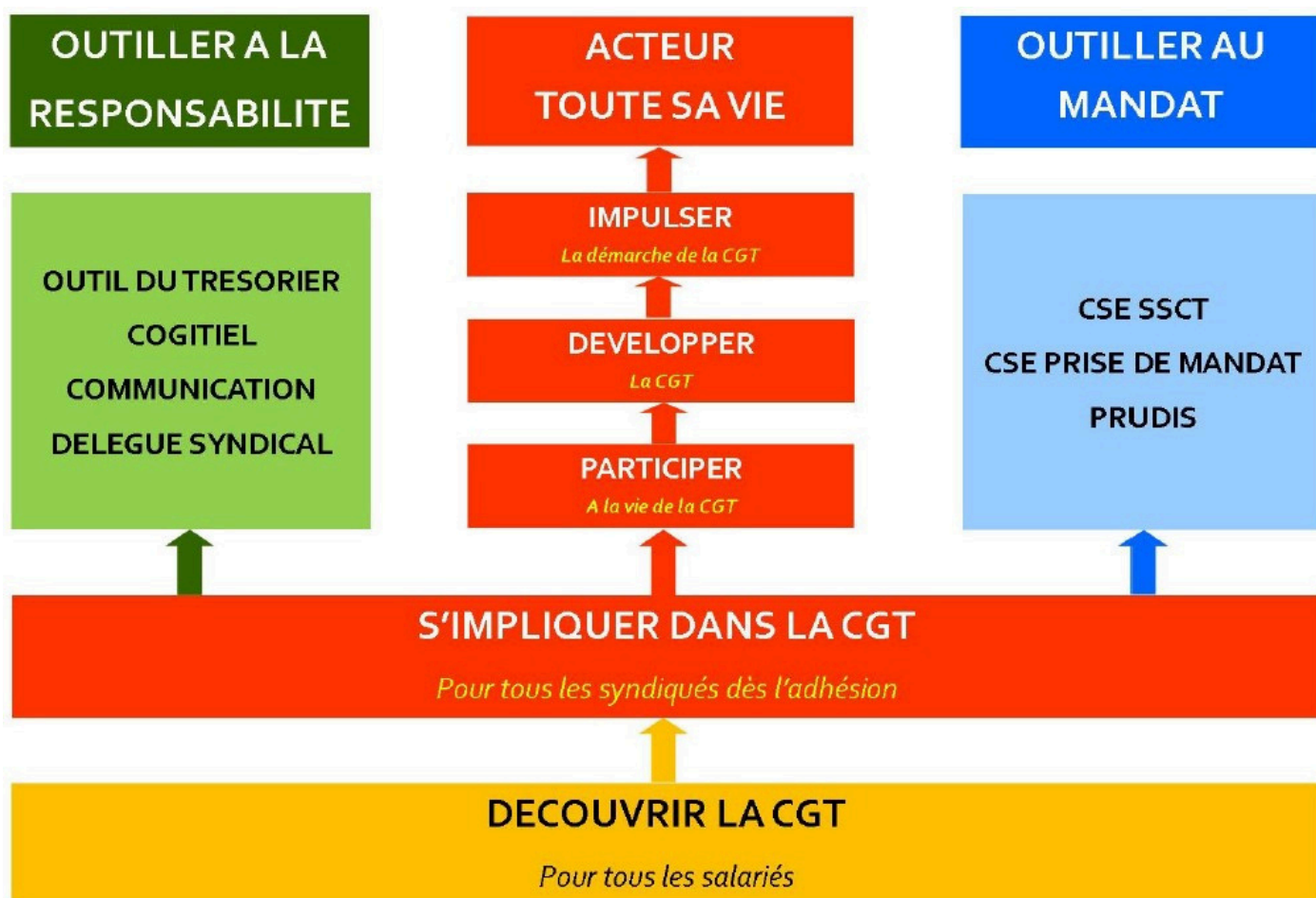
NOUVEAU PARCOURS DE FORMATION SYNDICALE GENERALE

Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?



Les "Niveaux 1" ne sont plus au programme, remplacés par le stage "Participer à la vie de la Cgt".

Catalogue des formations syndicales



OBJECTIFS DES FORMATIONS SYNDICALES

Formation syndicale

S'IMPLIQUER DANS LA CGT (pour les nouveaux.elles syndiqué.es)

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité d'identifier l'organisation de la société, l'importance de l'action syndicale et la place du syndiqué dans la Cgt.

CSE (Comité Social économique) pour les Élus CSE + suppléants

Outiller les élus CSE pour exercer leur mandat au Comité Social Economique en mettant en œuvre la démarche CGT.

COGITIEL SYNDICAT - À tous les responsables vie syndicale et politique financière

- Avoir une vision claire de la démarche du COGITIEL en tant qu'outil pour la confédéralisation de la vie syndicale de la CGT.
- Savoir manipuler l'ensemble des fonctionnalités du "module syndicat" à travers des mises en situations concrètes.
- Utilisation du COGITIEL par les élus et mandatés

Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail - À tous les syndiqué.es

Identifier et caractériser les violences sexistes et sexuelles au travail ; construire une démarche syndicale pour agir en mobilisant des outils à disposition. Nous aborderons la réalité des violences sexistes et sexuelles dans la vie et au travail ; la construction de notre intervention contre les violences sexistes et sexuelles ; mobiliser les acteurs pour notre démarche syndicale.

Comment combattre les idées de l'extrême droite - À tous les syndiqué.es

Etre en capacité d'identifier les similitudes et les différences des discours de l'extrême droite entre hier et aujourd'hui.

DECOUVRIR LA CGT (pour les salarié.es)

Présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement et ses règles

PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT (modules 1 et 2 et 3) À tous les nouveaux syndiqués CGT

À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de comprendre le mode de société capitaliste, et de mettre en œuvre la démarche CGT de transformation de la société.

Formation CSSCT pour tous les membres des CSSCT

Connaître et être capables de restituer les orientations en matière de travail, de santé et de prévention et être en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu CSSCT.

Formation de Formateurs - Aux futur(e)s intervenant(e)s ou animateurs(trices) dans les formations

Etre en capacité d'animer un thème ou un stage CGT déjà construit, de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires.

HARCÈLEMENT
PARLONS-EN...



Formation syndicale

Être militant et formateur, un enjeu essentiel pour la CGT

Dans un contexte hostile au monde du travail, la formation syndicale reste une priorité afin de stimuler notre orientation en direction d'un syndiqué auteur, acteur et décideur.

La démarche de la CGT, et la conception de la formation syndicale CGT, est de former le plus grand nombre de syndiqués, de travailler à leur émancipation pour qu'ils soient toutes et tous acteurs et décideurs de l'organisation avec la démocratie comme outil syndical.

Cela nécessite d'augmenter le nombre de formateurs pour que tous les syndiqués soient en pleine capacité d'agir dans les entreprises et les territoires.

Cette note contribue à repréciser le rôle et la place des formateurs dans l'activité de formation des Unions Locales et de l'Union Départementale parce qu'être militant et formateur, c'est un enjeu essentiel pour la transmission de l'histoire de la CGT, de ses valeurs, de son identité, de sa démarche et de ses objectifs revendicatifs.

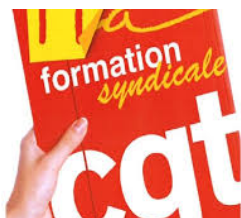


La formation de formateurs CGT vise à mettre les formateurs en capacité d'animer et d'intervenir dans des formations déjà construites. Elle est ouverte aux militants ayant déjà suivi la formation syndicale générale « Participer à la vie de la CGT ».

C'est une formation syndicale reposant sur notre projet pédagogique « équiper pour agir » qui permet aux formateurs de former à leur tour des syndiqués qui seront ainsi en pleine capacité d'agir dans l'entreprise, dans les territoires, en fonction de leurs responsabilités. Elle est la même pour toutes et tous, ce qui permet que toutes les formatrices et formateurs soient sur les mêmes principes pédagogiques.

La posture syndicale est primordiale dans la formation, le rôle et la place du formateur CGT.

Intervenir devant dix ou quinze camarades qu'on ne connaît pas, même si l'ambiance est fraternelle, c'est donner une image de soi et de l'organisation.



Sollicité pour avoir des facilités particulières pour s'exprimer et un certain sens de la pédagogie, le formateur CGT doit s'alimenter de sa propre expérience syndicale, mais également de celle de tous les participants sans exclusive pour animer une formation, donner forme au débat, aller là où il est nécessaire d'aller avec les stagiaires dans le respect des contenus et des objectifs pédagogiques des formations syndicales préconstruites par l'organisation.

La mise en place d'un système d'accompagnement des formateurs, comme nous le pratiquons avec les binômes depuis quelques années maintenant en Saône et Loire, mérite d'être approfondie.

Les nouveaux formateurs voire les formateurs en difficulté sont accompagnés dans une forme de « tuilage » en progression.



La CGT a besoin de formateurs qui soient des militants avant tout, ayant envie de partager et développer une démarche pédagogique favorisant la participation des stagiaires à la construction du savoir et des acquisitions. Le formateur CGT sait que tous les stagiaires sont aussi porteurs de savoirs, qu'ils peuvent être aussi très au point sur tel ou tel domaine, alimentant ainsi la formation à laquelle ils participent de ce qu'ils savent, de ce qu'ils sont. En ce sens le formateur CGT ne peut se permettre aucune exclusive.

Les formateurs CGT sont des militants, ils lisent les presses syndicales, les livrets rédigés sur tel ou tel thème particulier. Ce sont des femmes et des hommes qui se remettent en question en permanence, toujours à la recherche de nouvelles connaissances qu'ils acquièrent dans leur pratique syndicale, dans les échanges en commission exécutive de leur organisation ou encore pendant les stages qu'ils animent.

Les formateurs CGT ne sont pas des gens à part, ils participent pleinement à la vie de l'organisation. Ils s'inscrivent dans la transmission de l'histoire de la CGT, de ses valeurs, de son identité, de sa démarche et de ses objectifs revendicatifs.

Les formateurs dont la CGT a besoin sont des camarades exerçant des responsabilités, en lien avec l'organisation, ayant le souci de partager leur savoir et leur savoir-faire et porteurs d'une démarche participative permettant aux stagiaires de construire une réponse à leurs questions.

C'est pourquoi, les Unions Locales et l'Union Départementale auront à cœur de repérer celles et ceux susceptibles de devenir formateurs et de repréciser le rôle et la place des formateurs dans leur activité de formation.

Cela ne s'improvise pas ! Tant sur le point de la responsabilité individuelle que collective.

FICHE CANDIDATURE



FICHE DE CANDIDATURE FORMATION SYNDICALE LOCALE OU DÉPARTEMENTALE SAONE ET LOIRE (71)

Participera à la Formation :

du au

Entreprise :

Catégorie prof. : U.L. :

Nom : Prénom :

Date de naissance

Adresse (pers) :

Code postal : Ville :

Tél. perso Tél. Travail.....

Mail :

Responsabilités Syndicales :

Date d'adhésion CGT

Signature du syndiqué



Tampon du syndicat

PROCEDURE DE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?



- D'abord les syndiqués doivent voir avec leur syndicat pour examiner les plans de formation proposés et, en adéquation avec le projet pédagogique de la CGT "Equiper pour agir", l'utilité de la formation syndicale pour le syndiqué.
- Le syndicat préinscrit le syndiqué à la formation souhaitée auprès de l'organisateur de la formation (UL, UD, FD, CR, CFD, etc...)



En même temps, le syndiqué fait une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale auprès de son employeur.

➔ Pour la fonction publique 15 jours au début de la formation elle est acceptée. Le congé est de droit et ne peut être refusé que pour les besoins de service.

➔ L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report. Les seuls motifs valables sont :

- ➔ Le délai de 30 jours est-il respecté ?
- ➔ Le quota individuel de formation (12 ou 18 jours) est-il respecté ?
- ➔ L'organisme de formation est-il habilité ?
- ➔ Le quota global de l'entreprise est-il respecté ?
- ➔ Le quota d'absences simultanées de l'entreprise est-il respecté ?
- ➔ Les nécessités de service permettent-elles d'autoriser l'absence ?

Réponse négative

REFUS DU CONGE

REPORT DU CONGE

CONSULTATION du CE ou du CSE ou de la CAP (fonction publique)

OUI

ACCEPTATION DU CONGE

NON

En cas de **refus ou de report**, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié dans le délai de 8 jours, cela **vaut acceptation de sa part du congé** et de la prorogation du salaire.

L'avis du CE ou du CSE ou de la CAP est-il favorable au refus ?

OUI

REFUS DU CONGE

MODELES DE LETTRE



Pour la formation CSE (Comité Social économique) ET le CSSCT il est important de faire valider le devis ci-dessous soit au CSE ou à l'employeur (suivant la formation) et nous faire remonter le devis 15 jours avant le début de la formation.

Devis pour la facturation des frais de formation économique Des élus au COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE
5 RUE GUYNEMER
71200 LE CREUSOT

Madame / Monsieur le secrétaire du Comité
d'Entreprise
Nom de la société
Adresse
Code postal et ville

A....., le.....

Devis pour la formation économique des membres du Comité Social et Economique d'entreprise ou établissement

Madame, Monsieur, Cher-e camarade,

Conformément à l'article L. 2315-63 du code du travail,
(Nom/Prénom) a demandé à suivre un stage de formation économique pour les membres du
comité social et économique.

Cette formation est organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé
et se déroulera du pendant ... jours.

Vous recevrez une facture à l'issue du stage conformément aux éléments indiqués ci-
dessous. Nous vous demandons de nous retourner ce courrier, valant devis, signé avec la
mention « bon pour accord » par courriel à : ud71@cgt.fr ou par courrier postal à l'adresse
suivante : UD Cgt 71 – 5 Rue Guynemer 71200 Le Creusot.

- FRAIS PEDAGOGIQUES : 405.72 € x _ jours x _ stagiaire(s) = _ _ _ _ _ €
- FRAIS DE SEJOUR :
 - REPAS MIDI 17.50 € 17.50 € X _ repas = _ _ _ €
 - REPAS SOIR 17.50 € 17.50 € X _ repas = _ _ _ €
 - HEBERGEMENT 70 € par nuit 70 € X _ nuits = _ _ _ €TOTAL = _ _ _ €
- FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :
0.17 euros x _ kms = _ _ _ _ _ €

PRIX TOTAL : _ _ _ _ _ €

Si vous avez besoin d'autres éléments vous pouvez me contacter par téléphone au :
03 85 57 35 15

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher-e camarade, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

Signature

Ce courrier est à retourner complété, daté et signé à l'adresse ci-dessus.

Date : _ _ / _ _ / 2024

Nom et Prénom du secrétaire du CSE : _ _ _ _ _

Mention manuscrite « Bon pour accord » : _ _ _ _ _

Signature : _ _ _ _ _

Modèle de demande de congé de formation CSE - SSCT

Secteur privé

Cette formation s'adresse aux représentants du personnel, au **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**.

Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le nombre de jours facturés dépend du nombre de salariés dans l'entreprise (5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés et 3 jours pour celles de moins de 300 salariés).

Envoyez une copie à l'organisateur de la Formation CSE SSCT (Union Départementale) qui transmettra une copie ainsi que la copie de votre attestation de présence dans le dossier d'émargement au Pôle de la formation syndicale CGT.

Nom, prénom

Adresse

Monsieur le directeur

Société (nom)

(Adresse)

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation CSE SSCT

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail et à l'article 9 point V du titre IV de l'ordonnance N°2017-1386 du 23 Septembre 2017, (nom-prénom) sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au CSE-SSCT.

Ce stage organisé par « La formation syndicale CGT¹ » organisme agréé, aura lieu

Du __ / __ / 2024 au __ / __ / 2024

à pendant __ jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

• FRAIS PEDAGOGIQUES405.72² € x __ jours = _____, €

• FRAIS DE SEJOUR :

o REPAS MIDI 17.50 € 17.50 € x __ repas = _____, €

o REPAS SOIR 17.50 € 17.50 € x __ repas = _____, €

o HEBERGEMENT 70 € par nuit 70,00 € x __ nuits = _____, €

TOTAL= _____, €

• FRAIS DE TRANSPORT (s'ils ne sont pas pris en charge par l'entreprise) sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

0.17 € x __ km = _____, €

PRIX TOTAL : _____, €

S'il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : _____ et de nous indiquer le nom et les coordonnées de l'interlocuteur _____

Et merci d'adresser le bon de commande à : _____ (préciser coordonnées UD/FD)

Merci de préciser le code SIRET de l'entreprise : _____

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice/Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

¹ N° SIRET 775 678 451 000 60 / CODE APE 9420 Z

² Tarif janvier 2023

3 90 € dans les grandes villes et les communes de la métropole du Grand Paris, 110 € dans Paris.

SERVICE PUBLIC

Agent des collectivités publiques territoriales

À adresser, par écrit, à l'autorité territoriale (Maire, Président d'Agglomération, Président du Conseil Général, Président du Conseil Régional, etc...), au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

À la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

OOO

Nom, prénom Adresse

Monsieur le ...,
(Nom de la collectivité
territoriale)
Adresse

A....., le / /

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le ...,

Conformément à l'article 57 (7°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée pour les fonctionnaires régis par ladite loi, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du service du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT¹ » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 9 février 1998, modifié par l'arrêté du 17 juillet 2012 et par l'arrêté du 12 Octobre 2018.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

PLAN DE FORMATION 2024 SECOND SEMESTRE



Formation Renforcer la CGT, des principes et des actes

A tous les syndiqués

Lieu : UD LE CREUSOT

Quand : du 01 au 02 juillet 2024 + 1 journée en septembre

La formation vise à accompagner des militants chargés, par leur organisation (fédérations, UD, UL, etc.), d'aller au contact des salariés dans le cadre de plans ou de projets de syndicalisation



Formation CSSCT

Pour les Élus CSE, en charge des questions de Santé Sécurité et Conditions de travail

Lieu : UD LE CREUSOT

Quand : du 16 au 20 septembre 2024

Etre en capacité d'identifier les droits et moyens du CSE en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail pour agir syndicalement avec les salarié-e-s.

Formation Santé / Risque psychosociaux / RPS

À tous les syndiqué.es

lieu : UD LE CREUSOT

Quand : du 17 au 18 octobre 2024

Formation CSE Prise de mandat

Pour les Élus CSE + suppléants

Lieu : UD LE CREUSOT

Quand : du 04 au 08 novembre 2024

Etre en capacité d'identifier les droits et moyens du CSE pour agir syndicalement avec les salarié-e-s.

Formation Equipe d'animation de syndicat

Aux camarades impliqués dans le collectif de direction d'un syndicat

Lieu : UD LE CREUSOT

Quand : du 04 au 06 décembre 2024

Elle vise à outiller et à mettre en avant la responsabilité collective dans le syndicat. L'impulsion n'est pas que l'affaire du ou de la SG, c'est une équipe qui est élue par les syndiqués lors du congrès ou de l'AG et qui rend compte à la fin du mandat de ce qui a été mis en œuvre collectivement

PLAN DE FORMATION 2024 SECOND SEMESTRE



PRUDIS



Formation **SESSION 4**

Lieu : à définir

Quand : **du 09 au 13 septembre 2024**



LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST

Vos contacts à l'UD

Farida BENRABIA et Magali NECTOUX

Union Départementale CGT

Pôle formation

5 rue Guynemer - 71200 LE CREUSOT



03 85 57 35 15



formationudcgt71@orange.fr



Vos contacts ULs



UL Autun

03 85 52 09 51

cgt.autun@wanadoo.fr

UL Chalon

03 85 41 32 21

ul-cgt-chalon71@wanadoo.fr

UL Gueugnon

03 85 85 12 75

ul.cgt.gueugnon@wanadoo.fr

UL le Creusot

03 85 56 24 57

union-locale-cgt-le-creusot@wanadoo.fr

UL Louhans

03 85 74 90 21

ulcgt.louhans@wanadoo.fr

UL Mâcon

03 85 21 05 20

ul.cgt-macon@wanadoo.fr

UL Montceau

03 85 57 14 47

ul-cgt-montceau@orange.fr

Antenne Charolais

03 85 81 35 44

cgtcharolaisbrionnais@gmail.com



*La formation c'est
l'histoire de tous...*